Tribune Socialiste

A propos de la polémique soulevée par le *Journalde Roubaix* au sujet dela conférence V. Renard, à Wasquehal, nous avons reçu la lettre suivante :

« Wasquehal, 17 juin 1901.

» Camarade Siauve-Evausy,

» Vous me feriez un sensible plaisir en insérant la protestation suivante de plusieurs habitants de Wasquehal, de Croix et de Mons-en-Barœul, au sujet de la réunion faite à Wasquehal par le citoyen V. Renard, et contre le compte-rendu ultra-jésuitique donné de cette conférence par le *Journal de Roubaix*.

» Nous soussignés, président et auditeurs de la réunion de la salle Lejeune, à Wasquehal, protestons contre les insinuations du *Journal de Roubaix*, déclarons son compte-rendu aussi faux que fantaisiste, et affirmons que les paroles du citoyen Renard contenues dans sa rectification sont conformes à celles qu'il a prononcées dans son discours.

» *Lelièvre, Jean-Baptiste Bernache, Maret, Lefebure, L. Stien-Saxe, De Beir, A. Dewitte, J. Vingtras, Henri Duhayon, A. Brisbout, Kimpe Jules, Mille A., Gustave Dubled, Auguste Vanpoorten, A. Huart, Charles Vanpoorten, Dupont Gustave, C. Duponchelle, Dupont Louis, Wuttel Augustin, Baillard, Morcant, Sainlegers Jean-Baptiste, Vanderslichelen E., Picavet Charles.*

» Le prétendu honnête et impartial *Journal de Roubaix* à qui j'ai, dimanche soir, vers huit heures un quart, porté cette protestation, ne l'a pas encore insérée.

» Il fallait s'y attendre ; le contraire nous aurait plutôt surpris. C'eut été à se demander si M. Reboux avait, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, après une bonne confession de ses péchés mignons, décidé de ne plus persévérer dans ses mensonges journaliers.

Que les lecteurs du grand canard roubaisien soient satisfaits que M. Reboux n'ait pas voulu reconnaître s'être trompé sciemment. Cela va si bien avec sa politique intéressée.

» Nos affirmations en ce qui concerne la réalité des paroles prononcées par le citoyen Renard, valent bien, il nous semble, les insinuations mensongères de la feuille jésuitique.

» Nous pensons donc qu'il n'est pas nécessaire de discuter plus longuement avec un adversaire dont la mauvaise foi ne fait, en somme, doute pour personne.

» L. SAXE. »

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 19 juin (1er messidor, an 109 de la République), 170e jour de l'année, 92e jour du printemps, 3e jour de la lune.

Lever du soleil à 3 heures 58 ; coucher à 8 heures 04.

Lever de la lune à 7 heures 24 du matin ; coucher à 9 heures 56 du soir.

Aujourd'hui la durée du jour est stationnaire.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 18 juin :

Baromètre à 2 heures du soir : 757 m/m (variable).

Baisse depuis la veille : 3 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 7° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 11° au-dessus.

Etat du ciel : couvert.

Direction et force du vent : Nord, assez fort.

Pluie tombée depuis 24 heures : 6 m/m.

Lire à la 1re page

La suppression de l'Octroi.
Le nouveau rapport de Carrette.

La *Coopérative « La Paix » a fourni à ses* seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3.950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne nebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, diaux.

L'emprunt de Roubaix-Tourcoing

Voici le texte de la loi adoptée par la Chambre des députés :

« Art. 1er. —La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,75 %, une somme de 840,000 francs, remboursable en trente et un ans sur les revenus ordinaires de la caisse municipale et destinée à pourvoir à l'achèvement de la distribution d'eau commune à cette ville et à celle de Tourcoing.

« Art. 2. — La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à emprunter en vue de la même dépense, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,75 %, une somme de 360,000 francs, remboursable en trente et un ans sur les revenus ordinaires de la caisse municipale.

« Les emprunts ci-dessus pourront être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

« Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

LES RICHES DE ROUBAIX
et les petits commerçants

Un journal annonce qu'une affiche a été placardée lundi à Roubaix.

Elle porte comme titre : Lettre ouverte à MM. les propriétaires des voitures de luxe et émane du « Syndicat des loueurs de voitures de Roubaix ». C'est une protestation contre le prêt des voitures de luxe.

Voici le passage essentiel de cette affiche :

« Il est certain que, votre matériel vous appartenant vous en usez comme bon vous semble, et nous ne vous dénions pas le droit de vous servir de vos équipages pour les besoins de votre famille. Ce contre quoi nous protestons, c'est l'abus que font vos cochers, pour des noces, visites, baptêmes, etc., sous prétexte de faire plaisir à des amis ou simplementdes connaissances, mais dans le but de se faire de gros bénéfices à notre détriment. Vous ne devez pas ignorer que lorsque vos cochers se servent de votre voiture, soi-disant à titre gracieux, ils exigent un pourboire de 5 ou 15 fr. suivant le genre de voitures dont ils disposent. Certains domestiques possèdent même un blanc-seing qui leur permet de louer la voiture de leur maître à n'importe qui et en n'importe quelle occasion ; en agissant ainsi, ils nous prennent notre travail, et nous font une concurrenceaussi déloyale qu'illégale, attendu qu'ils ne sont ni patentés, ni installés pour faire notre métier et qu'ils n'ont aucun frais à supporter. »

Cette affiche en dit long sur l'attitude des riches de Roubaix à l'égard du petit commerce.

Pour économiser sur les appointements de leurs larbins — et sans doute pour toucher eux-mêmes d'honnêtes commissions — les millionnaires de notre ville se font les concurrents des loueurs de voitures et des cochers de place, de même que les gros fabricants se font les concurrents des petits marchands, en vendant au détail dans leurs usines.

Il n'y a pas de petits bénéfices pour ces parvenus et pour ces bons catholiques plus âpres au gain que les juifs des légendes. Ce qui n'empêche pas leur Motte de se poser en défenseur, en ami, en soutien du petit commerce.

Quels charlatans que tous ces gens-là !

ECHOS DU FESTIVAL. — Hier mardi, M. le receveur municipal a versé entre les mains de son collègue du Bureau de Bienfaisance, pour secours extraordinaires, la somme de 60 francs donnée par des sociétés favorisées par le sort lors du tirage des primes du festival, savoir :

Par la société chorale « la Lyre halluinoise » d'Halluin, 20 francs ; par l'Harmonie de la Croix-Rouge, de Tourcoing, 30 francs ; par l'Union chorale d'Hellemmes, 10 francs ; total : 60 francs.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

COMMISSION DU JOURNAL. — Réunion ce soir mercredi, à sept heures et demie, au bureau du Parti, à la *Paix*.

COMITE EXECUTIF. — Le Comité exécutif se réunira ce soir mercredi, à huit heures et demie au local la *Paix*.

BIBLIOTHEQUE. — La Bibliothèque sera ouverte ce soir mercredi, de six heures et demie à huit heures et demie.

ÉTAT CIVIL
DE ROUBAIX du 18 juin

Naissances. — Maurice Delcour, rue Lacroix, 85.— Berthe Vitrant, rue des Fossés, 69. — Léon Carbon, rue Blanchemaille. — Désiré Ravier, rue Blanchemaille. — Julienne Egels, rue des Anges, cour Liagre, 13. — Rachel Orins, rue Dombasle, 15. — Raymond Vandenbussche, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 27. — Léon Vandebucque rue Newcomen, 35. — Servais Lejeune, rue de Tourcoing, 148. — Henri Berger, rue des Longues-Haies, 129. — Emile Dumont, rue de Valmy, 58. — Lucien Falès, rue Bernard, cour Bernard, 10.

Décès. — Zoé Jacquart, 43 ans, rue Corneille, 1. — Séraphin Van Acker, 54 ans, rue Bernard, 48. — Berthe Vanbostal, 28 jours, rue Fabert, cour Desplechin, 5. — François Vermeulen, 52 ans, rue d'Alger, cour Creuplandt, 7. — Edouard Devos, 20 ans, rue Larochefoucault, 81. — Marie Delnatte, 2 ans, rue des Pyramides, 2.

TOURCOING

REUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Demain jeudi, à l'Hôtel-de-Ville, réunion des commissions suivantes :

A onze heures du matin, commission du musée : 1° Ouverture du musée ; 2° Panorama de la Chambre de Commerce ; 3° Moulages du XIIe au XVe siècle, offerts par M. le ministre des Beaux-Arts.

A trois heures du soir, commission de l'hygiène et des logements insalubres ; visite de plusieurs maisons en ville.

A sept heures et demie ud soir, commission des fêtes : Fête nationale, adoption du programme définitif.

ÉTAT CIVIL
DE TOURCOING du 18 juin

Naissances. — Deltour Marie, rue des Cinq-Voies, 225. — Honoré Albertine, rue de Valmy. — Vanoverfeld Félicien, rue du Cimbale, 80. — Dupire Théodore à laMaternité. — Kimpe Clémence, rue de Linselles, 170.— Houset Rosa, rue de Lorraine, 16. — Bodar Marceau, quai du Havre. — Leman Raymonde, rue du Moulin, 135. — Mariage Emile, rue des Bonnets.

Décès. — Delcourt Jean, 3 ans, rue Blanche Porte. — Masquelier Jean, 43 ans, place des Phalempins, 1. — Péronne Germain, 6 mois, rue Blanche Porte. — Gillies Mélanie, 76 ans, rue de Lille, 28. — Desprez Désiré, 49 ans, rue de Gand, 119. — Lobelle Diane, 3 jours, rue Nationale.

Fin de saison aux *Galeries Lilloises* prix TRES BAS pour tenter les acheteuses et solder rapidement les MODES et CONFECTIONS pour Dames.

LE NORD
LILLE

Les Fêtes de Lille

LE BALLON « LE VAUBAN »

Le ballon « Le Vauban », parti, place Catinat, à 10 heures 20, lundi soir, est atterri dans la matinée d'hier, à Maasbracht, en Hollande.

Souhaitons aux aéronautes, MM. Pouget, Duhayon et Klein, moins de tribulations qu'ils en eurent en Allemagne, en 1898 ; et formons des vœux pour leur prompt et bon retour.

UNE CHUTE DE DIX MÈTRES

Nous avons relaté, dans notre numéro de dimanche dernier, le terrible accident arrivé à Pouille, Désiré-Alfred, demeurant 21, rue de la Vignette. En voulant pénétrer dans sa chambre par la fenêtre, le malheureux était tombé dans la cour d'une hauteur de 10 mètres.

Transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, il y est décédé, hier, laissant une veuve et cinq enfants.

Ses obsèques civiles auront lieu aujourd'hui à trois heures et demie. Réunion à l'hôpital.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira à la mairie le mardi 25 juin 1901, à huit heures et demie du soir.

LES ACCIDENTS DE VOITURE. — Mme Delattre, demeurant au Marais-de-Lomme, passait, hier, rue Nationale, vers 4 heures 45, conduisant une voiture à deux roues. Subitement le cheval s'abattit et Mme Delattre fut projetée sur la chaussée. Elle ne s'est faite, dans sa chute que de légères blessures au front.

MALADE DANS LA RUE. — Hier, à quatre heures et demie, M. D. : V..., 18 ans, est tombé malade, rue Esquermoise. Il a reçu des soins à la pharmacie Gobert.

BRRR !... — Vanhecke Casimir, 25 ans, charretier, demeurant rue de Juliers, 84, a été arrêté, hier, au 6e arrondissement, pour ivresse manifeste, coups, blessures volontaires, port d'armes prohibées, coups et rébellion à agent, etc.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Du 9 au 15 juin, 24e semaine de l'année, il y a eu à Lille 129 naissances, 46 mariages et 76 décès.

Les naissances se répartissent en : 62 du sexe masculin et 67 du sexe féminin ; 104 légitimes et 25 illégitimes.

Les décès en 38 du sexe féminin et 38 du sexe masculin ; 18 personnes sont mortes à l'hôpital.

Parmi les causes de décès, la phtisie pulmonaire vient en tête avec le chiffre 16 ; puis la diarrhée infantile avec le chiffre 7.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un camionneur de la maison Camus et Cie, Hubert Mathis, en déchargeant sa voiture, rue Esquermoise, a eu le talon gauche écrasé par une roue.

Cet accident, d'après le docteur Le Fort, entrainera une incapacité de travail de 10 jours.

— A la filature Rouzé, un menuisier, Leclercq Désiré, 20 ans, demeurant à Hallennes, s'est donné, en faisant une mortaise, un coup de ciseau à la main droite.

La plaie qui en a été la conséquence nécessitera, d'après le docteur Druon, un repos de 15 jours.

— Rohart François, aide-cuiseur chez MM. Bernard frères, a été brûlé, en glissant dans un bac à sirop, assez fortement à la jambe droite.

Le docteur Richez estime que la guérison demandera environ un mois.

LES DESESPERES. — Un journalier, Jean Verhaeque, 27 ans, demeurant avenue Butin, 22, a été trouvé pendu dans sa chambre, hier matin.

Verhaeque souffrait depuis longtemps de rhumatismes qui le faisaient cruellement souffrir

De plus, depuis plusieurs mois, il n'avait pu se procurer de travail.

On ne s'explique que trop, dans ces conditions, cette funeste détermination.

Son frère s'était, paraît-il, également pendu, l'an dernier, et sa mort avait vivement affecté le malheureux Jean.

DES NOMS D'OISEAUX. — M. Laigle, marchand d'oiseaux, rue du Molinel, 8, a porté plainte au 3e arrondissement contre le nommé Robnot Alfred, cordonnier, rue des Robleds, 43.

Ce dernier, au cours d'une discussion, avait infligé à l'infortuné oiseleur ce qu'on nomme vulgairement une raclée.

Procès-verbal a été dressé contre l'irascible chevalier de l'alène.

ENFANT DISPARU. — Le corps du jeune Maurice Lefebvre, un enfant de six ans, dont les parents demeurent rue de Saint-Omer, 9, et qui était disparu depuis quelques jours, a été retrouvé dans le bassin Vauban, hier, vers cinq heures du soir, presque en face de son domicile.

Rien n'autorise à penser, contrairement à ce qu'annoncent nos confrères du soir, qu'il s'agisse d'un crime.

La version d'un accident est seule vraisemblable.

LA GLACE EST ROMPUE. — Dans la nuit de lundi à mardi, un malfaiteur demeuré inconnu a coupé, à l'aide d'un diamant, une glace de la maison située place Rihour, 1, et où se trouve un dépôt de machines-outils.

Le dommage est estimé à 200 francs.

Une enquête est ouverte pour retrouver l'auteur de cet exploit stupide.

L'INVALO RECALCITRANT. — Un chanteur ambulant, affligé de deux jambes de bois, mais qui n'en a pas moins une forte voix et de non moins solides arguments, Freutrel Charles, s'est vu dresser procès-verbal hier.

Ayant trop fêté la dive bouteille, il avait interpellé M. Boillerault, chef de la sûreté, en termes dont la verdeur dépassait les limites de la légalité. En outre, il avait osé se livrer sur la personne de l'honorable commissaire à des voies de fait dénuées de courtoisie, et qui nécessitèrent la mesure de rigueur qui le frappe.

NOS ARTISTES. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen M. Jules Herman vient d'être nommé par arrêté du ministre, membre du jury chargé de juger les candidats à la direction de la classe de flûte, au Conservatoire Royal de Gand.

UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE. — Le cours supérieur de Commerce aura lieu, cette année, sous forme de conférences. La première conférence sera faite jeudi 20 juin, à huit heures et demie du soir, à l'ancienne Faculté des Sciences, rue des Fleurs, par M. Bugnon, professeur de comptabilité, qui traitera la *Question des Inventaires*.

Le Comité de l'U. F. J. rappelle que le concours public de commerce d'exportation et de géographie coloniale, organisé en vue du prix de 100 fr. fondé par M. Scrive de Négri, sera clos le 31 juillet prochain.

Déposer les manuscrits au siège de la société, rue Nationale, 111.

LA TOMBOLA DE LA SOCIETE TYPOGRAPHIQUE LILLOISE fait son chemin et bien peu de billets resteront à placer lorsqu'elle fera l'exposition des magnifiques lots qui la composent et parmi lesquels il y a lieu de signaler le gros lots d'une valeur de 800 francs, un voyage aller et retour à Paris en 2e classe et une somme de 100 francs, et plusieurs obligations.

Rappelons que le prix du billet n'est que de 10 centimes et que l'on peut s'en procurer dans les débits de tabacs.

SPORTS

CONCOURS ET JEUX. — Le Club vélocipédique Les Copains, qui a son siège chez M. Olivier Dhal, porte de Béthune, 1, rappelle qu'il organise le dimanche 23 juin 1901, dans le Vélodrome privé de M. Olivier, un grand concours entre les sociétaires qui comprendra :

1. Course de bagues ; 2. Course aux œufs ; 3. Course à la fléchette.

Intermèdes. — Acrobatie. — Obstacles. — Les cyclistes qui voudraient faire partie de la Société sont instamment priés d'assister à cette fête. Ils sont assurés d'y recevoir le meilleur accueil.

La plus grande cordialité y règnera.

JEU DE BALLE. — La deuxième journée du jeu de balle qui faisait partie du programme des fêtes communales n'avait point attiré moins de monde que la première.

La lutte avait lieu entre Bruxelles (Sablon) et Bruxelles (Paume). Ces deux parties de première force nous ont donné une lutte des plus attrayantes. Trois mille spectateurs au moins garnissaient le ballodrome.

Sablon s'empare de la première manche avec sept jeux pour cinq à la Paume. A la reprise, la Paume semble prendre l'avance et marque neuf jeux pour huit à Sablon ; mais là se bornent ses exploits.

Après plusieurs jeux de 40 à 2, la Paume abandonne la victoire à Sablon, gagnant par treize jeux.

Campion, de la Paume, blessé, était remplacé par Marchand, de Saint-Amand, qui a très bien tenu sa place.

JEU DE BOULE. — Le dimanche 23 juin, à l'établissement de l'*Ours*, tenu par L. Martin, rue du Buisson, 29, à Saint-Maurice, grande partie de boule.

170 francs de prix répartis ainsi :

1er Prix, 50 francs ; 2e prix, 40 francs ; 3e prix 30 francs ; 4e prix, 20 francs ; 5e prix, 15 francs ; 6e prix, 10 francs ; 7e prix, 5 francs.

La mise sera de 30 centimes. On pourra prendre cinq mises. — Inscriptions à neuf heures du matin, jusqu'à huit heures et demie du soir.

Jeu couvert et parfaitement éclairé.

Théâtres, Fêtes et Concerts

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DES CONCERTS D'ETE. — Jeudi 20 juin, à huit heures et demie, au Palais Rameau, 10e concert de l'abonnement avec le concours de Mlle Jeanne Huchet.

Programme : 1re partie : 1. Marche Rodolphe, (Gung'l). — 2. Ouverture de Phèdre, (Massenet). — 3. Marie, valse, (Bromet). — 4. Eclat de rire, (Massenet), par Mlle Jeanne Huchet. — 5. Une Fête à Aranjuez (Demesmann), le solo de violon par M. Bailly.

2e partie : 1. Ouverture de Maximilien Robespierre (Litolff). — 2. Hymne à Vénus (A. Holmès), chanté par Mlle Jeanne Huchet. — 3. a) Sérénade pour instruments à corde (G. Pierne); b) Idylle passionnelle (Bazigade). — 4. Légende du Petit Navire (E. Nussa), chantée par Mlle Jeanne Huchet. — 5. Minting, galop (Herpin).

Dimanche 23 juin, 11e concert de l'abonnement avec le concours de M. et Mme Leutjens-Bonnerd.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

PHALEMPIN

CHUTE MORTELLE. — Lundi après-midi, un ouvrier vitrier de la maison Béghin, de Thumeries, travaillait chez M. R. Delcroix, de Phalempin.

Tout à coup l'échafaudage sur lequel cet homme était monté glissa, et le malheureux vint s'abattre sur le sol où il se fendit la tête.

La mort a été instantanée.

LOMME

CONTRAVENTIONS. — Le brigadier de police Henri Dorme a dressé procès-verbal contre les nommés Gustave Uytterhagle, 24 ans, menuisier à Lille, rue d'Austerlitz, 17, et Florent Broulin, 21 ans, filteur à Armentières, rue du Travail, 12, pour avoir contrevenu à l'arrêté de la police municipale du 31 janvier 1897, en circulant à vélocipède sur les trottoirs dans le centre de la ville.

ERQUINGHEM-LYS

INCENDIE. — Lundi soir, un incendie auquel la malveillance n'est peut-être pas étrangère a détruit la ferme de M. Charlet, cultivateur au Fort-Rompu.

La basse-cour a été entièrement brûlée.

Les dégâts peuvent être évalués à une dizaine de mille francs.

HOUPLINES

REUNION DES REPARTITEURS. — La commission des répartiteurs pour les contributions de 1902 se réunira le vendredi 21 juin, à 9 heures du matin, à la Mairie d'Houplines.

RECONNAISSANCE ?... — On se rappelle que dans une des dernières réunions du Conseil municipal d'Houplines, il avait été proposé de donner à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la ville une somme de 400 fr. par an pour cotisations des sapeurs —qui n'auraient plus rien à débourser — La récompense à ce bel acte de notre municipalité ouvrière ne s'est pas fait attendre ! La Compagnie toute entière, officiers, tambours, clairons, s'est rendue en armes, le lundi de la Pentecôte à l'*Eglise* où un chant d'actions de grâces s'est élevé vers le ciel en faveur du camarade Sohier, maire. — Qu'en dites-vous ?...

La municipalité supprime la subvention à la *Cécilienne* parce qu'elle assiste *en corps* à la Messe et les pompiers, en récompense d'une nouvelle libéralité de 400 francs y assistent *en armes !*

Quand donc les sapeurs-pompiers qui ne défendent que les *biens* des capitalistes seront-ils entretenus par les Compagnies d'assurances ? Ce serait logique.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

EXPLOSION D'ACETYLENE. — A la ducasse du hameau des Bruyères, le réservoir d'acétylène des Montagnes Russes établies sur la Place a soudainement fait explosion, mettant le feu aux tentures, décors, etc.

Aussitôt les secours s'organisaient. Un second réservoir rempli d'acétylène était près du foyer à chaque instant une nouvelle explosion était à craindre. Mais un mécanicien survint qui courageusement s'élança près du baril et le fit couler.

Ce danger écarté, le feu fut rapidement éteint. Les dégâts matériels sont peu élevés. Mais deux hommes qui se prodiguèrent plus particulièrement en cette circonstance ont eu la figure et les mains affreusement brûlés.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

MANIFESTATION ANTICLERICALE. — Dimanche dernier, au moment ou la procession cléricale déambulait par les rues de la commune, un groupe important composé en majeure partie de jeunes gens ayant à leur tête un drapeau rouge, firent entendre, au grand désappointement des cléricaux, la *Carmagnole* et la *Flamidienne*.

Il n'y eut aucun incident grave.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI

LIRE A LA 2me PAGE : Chronique électorale, canton Est de Cambrai.

LE CATEAU

Procès-verbal contre un évêque « in-partibus. »

Le « *monseigneur* » Monier, évêque *in-partibus* de Lydia, en tournée de confirmations au Cateau, s'est vu dresser procès-verbal par le commissaire de police de cette ville, pour infractions à l'article 1er de l'arrêté communal du 1er avril 1901 et à l'article 45 de la loi du 18 germinal an X pour exercice extérieur du culte sur la voie publique.

Voici les faits :

Dimanche, à dix heures et demie, l'évêque *in-partibus* Monier arrivait en gare du Cambrésis, au Cateau ; une voiture le prenait aussitôt pour le conduire à l'église paroissiale où il devait procéder à la confirmation qui a eu lieu sans incident. Mais à l'église, le doyen du Cateau, voulant probablement provoquer du scandale, annonça aux personnes présentes qu'après la messe les enfants de la confirmation, garçons et fillettes, iraient se masser en face du presbytère où « monseigneur » leur donnerait la bénédiction (ce qu'il aurait pu faire séance tenante, vu qu'il les avait tous sous la main). Le doyen ajouta que les personnes qui les y suivraient seraient, elles aussi, les bien venues.

Donc, à midi juste, lorsque la messe fut terminée, l'évêque Monier, le doyen du Cateau et un autre frocard montaient en voiture et se faisaient conduire au presbytère, puis, sous la conduite des vicaires de la ville, renforcés d'autres frocards, et des très chers !!! frères de l'école libre de la rue Pasteur, les enfants en rangs de procession traversèrent la place Sadi-Carnot, le haut de la Grand'Place, la rue des Savetiers, la rue Cuvier et vinrent se masser sous l'œil bienveillant du doyen qui, revêtu de son rochet et de son camail, était sorti sur sa porte pour présider à leur installation.

Lorsque ces bambins furent rangés en ordre, le doyen rentra dans le presbytère d'où il sortit quelques instants après, accompagnant l'Evêque Monier, revêtu lui aussi du rochet et du camail et qui, placé sur l'escalier du presbytère se mit à haranguer la foule de fidèles, les remerciant d'être venus en si grand nombre.

Puis, tous les enfants, les frocards et les cléricaux s'agenouillèrent et l'évêque leur donna avec force gestes sa bénédiction.

La bénédiction ne fut pas du goût de tous les assistants, et particulièrement du commissaire de police qui, se frayant un passage au milieu des cléricaux massés dans la rue, vint prévenir « le Monseigneur » et le doyen qu'ayant coutrevenu à la loi il leur dressait procès-verbal, ce qu'il fit également envers le curé de Montay, qui avait traversé les rues de notre ville conduisant deux par deux les enfants de la confirmation de sa paroisse qu'il faisait chanter à haute voix le long du parcours et particulièrement en face du bureau de police où on l'entendit dire à ses ... enfants, de crier bien haut.

La décision ferme du commissaire à l'égard des cléricaux qui en prennent vraiment trop à leur aise fait grand honneur à ce magistrat et montrera à ces Messieurs qu'ils ne sont plus les maîtres du pavé et que désormais, ils devront se conformer aux lois comme les plus humbles et les plus pauvres qui jusque maintenant étaient les seuls à ressentir les effets de dame Thémis.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COUDEKERQUE-BRANCHE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL. — C'est vendredi dernier que le Conseil municipal de Coudekerque-Branche s'est réuni pour la discussion d'un ordre du jour très fourni et qui comportait notamment la demande présentée par la *Chambre syndicale des ouvriers du port de Dunkerque*, pour venir en aide aux chômeurs.

A l'ouverture de la séance, et pour suivre les articles de l'ordre du jour, le maire propose de procéder de suite à la nomination du deuxième adjoint, en remplacement de M. Dickson, démissionnaire.

Ce que nous avions prévu dans le compte rendu de la dernière séance est arrivé : M. Dickson a démissionné parce qu'il y a été contraint par les actionnaires de la filature dont il est resté le *gérant-postiche*.

Cette élection du deuxième adjoint a dû se faire en deux tours de scrutin.

Au premier tour, les voix de 21 votants se sont réparties comme suit :

Schodduyn François, 8 voix ; Delbecque, 5 voix ; Cieren, 1 voix ; Naessen, 5 voix ; Dupont, 1 voix. 1 bulletin blanc.

Au deuxième tour, M. Delbecque déclare se désister en faveur de M. Schodduyn.

Ce deuxième tour a donné les résultats suivants :

Schodduyn François, 15 voix ; Naessen, 5 voix ; 1 bulletin blanc.

En conséquence, c'est M. Schodduyn François dit *Queue de mon vache* qui est élu deuxième adjoint.

Il se lève et va prendre place à la gauche du maire, côté du cœur. Il est vrai qu'ils affectionnent tous deux particulièrement les veaux.

Il ne trouve, en fait de discours pour remercier ses collègues des suffrages qu'ils ont bien voulu porter sur « *le Queue de son vache* », que ces mots : *Merci ! Mechieurs ! de votre bienfaisance contre moi !* (sic).

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté.

Puis l'on passe à la discussion des articles portés à l'ordre du jour.

Après de longues discussions, qui à de certains moments deviennent même violentes, certains articles sont renvoyés à la commission des finances, comme la revision du tarif de l'octroi.

Mais, par suite du refus d'un membre de la commission des finances, une place est vacante et M. le maire propose de nommer un membre à la commission des finances.

Faisant infraction aux règlements, il présente au Conseil la candidature de M. Dickson, c'est là une nouvelle pression qui saute aux yeux de tous.

C'est égal, on ne peut donc pas se passer de ce naturalisé dans ce sacré Conseil, et la majorité servile qui l'a toujours soutenu en pince donc bien encore.

Aussi, c'est par 12 voix contre 5 à M. Roulx, 1 à M. Sansen, 1 à M. Cieren, 1 à M. Dupont et un bulletin nul, que M. Dickson est nommé membre de la commission des finances.

N'entendrons-nous pas annoncer une nouvelle démission à la prochaine séance du Conseil ? C'est très probable.

L'on passe ensuite à la question de la création d'un commissariat. Après discussion, le Conseil rend un avis défavorable dont il sera donné connaissance à M. le sous-préfet.

Au sujet de l'écoulement des eaux, il est décidé de faire supporter une partie de la subvention communale par les industriels qui déversent leurs eaux dans le canal de Bergues.

Le projet d'établissement d'une 5e borne-fontaine est renvoyé à la commission de voirie.

Le citoyen Fontaine demande si l'on ne pourrait pas, pour profiter des mêmes formalités, demander une 6e borne-fontaine qui pourrait être placée route de Bergues où tous les puits sont contaminés.

La construction des rues nouvelles, bordures, etc., est renvoyée à la commission des travaux.

Pour le renouvellement du bail de la maison occupée par M. Cattoen, il est demandé et adopté de la mettre en adjudication.

Puis, après avoir passé rapidement sur la construction du pont des Sept-Planètes, le budget des chemins vicinaux pour 1902 qui est renvoyé à la commission des chemins et la subvention industrielle de M. Gévaert qu'il est convenu d'augmenter, l'on arrive au projet d'établissement d'un tramway à traction électrique.

Lecture est donnée d'une pétition qui porte en tête des signatures celle de M. Naessen.

Ce dernier présente son projet et le défend.

M. Dupont déclare que si l'on adopte la création du tramway, c'est adopter le boulevard, et que pour sa part il sera contre.

Le citoyen Fontaine fait remarquer que l'on recommence ; l'on veut absolument que ce boulevard existe et l'on cherche à le faire aboutir par l'installation d'un tramway électrique qui serait le premier pas pour arriver à la création du boulevard et ensuite au projet d'Hôtel de Ville.

L'on met de nouveau de côté les intérêts généraux pour rechercher des intérêts particuliers.

L'on veut nous entraîner dans un engrenage où une fois engagés nous ne pourrons plus reculer ; l'on cherche à nous y faire mettre le petit doigt pour y faire passer ensuite tout le corps.

J'espère que le Conseil ne sera pas dupe de cette nouvelle manœuvre.

M. Naessen se défend comme un beau diable et affirme qu'il n'a recherché que l'intérêt de la commune en demandant l'installation d'un tramway électrique.

Finalement l'on demande le vote secret qui donne les résultats suivants :

Pour le tramway : 8 voix. — Contre : 13 voix.

Le projet est donc rejeté pour cette fois, mais il reviendra sur le tapis sous une autre forme, car ces messieurs ne se déclarent pas vite battus et ont d'autres cordes à leur arc.

Une chose à remarquer en passant : la pétition était recouverte de onze signatures de conseillers, tandis que le vote secret n'a donné que huit voix pour le projet.

Il y a donc trois voix qui ont glissé hors la main des partisans du projet, ce qui prouve que l'on fait tout ce que l'on veut avec les conseillers lorsqu'on les tient individuellement, mais que le vote secret est tout de même bon à quelque chose, à preuve.

C'est égal, ce qu'ils chercheront à connaître les trois renégats !

L'ordre du jour appelle ensuite la question des licences municipales.

M. Naessen demande que l'on oblige les brasseurs à diminuer le prix de la bière.

M. Dupont prend la défense des brasseurs ; on croirait qu'il a des actions dans une brasserie quelconque tellement il soutient avec feu la discussion ouverte à ce sujet ; il termine sa longue élucubration en déclarant que si les consommateurs se trouvent lésés, ils devraient faire un syndicat pour ne plus boire : où est-il allé dénicher celle-là ?

Après différents projets de MM. les conseillers, la question de la licence municipale est renvoyée à la commission des finances.

Petits commerçants, vous flétrirez, comme il convient, lorsque le moment en sera venu, ceux qui rient de vous aujourd'hui.

Après avoir vidé les articles suivants qu'il nous serait trop long de commenter, ce compte-rendu étant déjà très long, l'on arrive à la demande du syndicat du port en faveur des ouvriers sans travail.

Lorsque le maire annonce la discussion de cet article de l'ordre du jour, des murmures significatifs se font entendre : déjà l'on prévoit que la majorité du Conseil est défavorable à la demande du syndicat du port.

Le secrétaire de la mairie donne lecture de la lettre du syndicat. Aussitôt cette lecture terminée, diverses discussions s'entrecroisent et c'est un vacarme indescriptible.

Enfin, un calme relatif se rétablit et M. Vernaelde, cultivateur, fait observer que si des ouvriers manquent de travail ils peuvent aller chez lui, qu'il manque d'ouvriers.

Le citoyen Fontaine. — Vous voulez des ouvriers auxquels vous donnerez 1 franc 25 et une assiettée de lait-battu, et puis combien d'ouvriers avez-vous besoin ? La preuve que vous n'en manquez pas c'est que votre travail se fait et que vos récoltes poussent; et puis les ouvriers du port ne sont tous pas aptes à faire les travaux agricoles.

M. Dupont fait une charge à fond de train. — il a l'habitude d'aller vite en voiture, — contre les ouvriers du port, qui veulent trop gagner et qui, en augmentant leurs salaires, ont fait venir sur le port une quantité de campagnards.

Il se plaint qu'étant sur le port, pour faire décharger 25 balles de marchandise qu'il ne définit pas, un ouvrier a eu l'audace de réclamer 2 fr. 50 pour sa demi-journée.

Il dit que les ouvriers du port, lorsqu'ils gagnent de bonnes semaines se balladent en voiture avec des *cocottes* à leur côté.

L'on pourrait faire remarquer à ce monsieur, qu'il y en a qui ne sont pas ouvriers du port et qui se rendent en voiture chez leur *cocotte*.

Le citoyen Fontaine fait remarquer au Conseil que si l'ouvrier demande un salaire élevé — et du reste, il le mérite bien, — c'est uniquement parce qu'il est réduit à des chômages qui font qu'il ne travaille réellement que six mois sur douze ; qu'en conséquence un ouvrier qui aurait travaillé six mois dans son année à six francs par jour n'aurait effectivement gagné que trois francs par jour pour toute l'année.

Notre commune, dit-il ensuite, dont la prospérité est intimement liée à celle des travailleurs du port de Dunkerque, a un impérieux devoir à remplir.

C'est de ne pas abandonner aux jours de détresse ceux dont l'existence est la condition même de la sienne.

Les communes de Saint-Pol et de Rosendaël ont déjà montré aux ouvriers du port une preuve de sympathie, assez faible, il est vrai, pécuniairement parlant, en face des misères accumulées par deux mois et demi de chômage, période que les apparences commerciales semblent devoir doubler et prolonger jusqu'en septembre prochain.

Prenant pour base les deux communes précitées qui, pour une population de 18,000 habitants ont voté un secours de 4,500 francs, soit 0,25 centimes par habitant, j'estime que la subvention minima qui s'impose à notre conseil, dans la proportion correspondante, de 1,350 francs.

Vu le caractère exceptionnel et spécial de cette allocation, je demande que la distribution des secours soit fait en la présence d'un délégué au moins des pétitionnaires intéressés et qu'il soit tenu un état nominatif des foyers secourus jusqu'à concurrence de la somme votée.

Différents arguments sont encore fournis par des conseillers contre la demande du syndicat du port.

A ce moment, M. Vernalde demande le vote secret sur la demande du port.

Craignant que la demande ne soit acceptée et usant de l'influence néfaste qu'il fait encore peser sur la majorité du Conseil, M. Dickson prend la parole.

Il y a, dit-il, une question de principe dans la demande du syndicat du port; aujourd'hui ce sont les ouvriers du port, demain ce sera les maçons, les charpentiers, etc., qui viendront demander des secours. Il croit que le Conseil n'a pas à fixer une somme, mais à donner à tous ceux qui viendront à la mairie pour solliciter des secours.

Le citoyen Fontaine reprend la parole et déclare qu'il maintient sa demande de 1,350 francs, car si l'on invite les ouvriers à venir revendiquer individuellement à la mairie, pour mendier, beaucoup ne viendront pas par amour-propre.

Contrairement à M. Vernaelde, le citoyen Fontaine demande que le vote soit public. « Vous avez été nommés par une majorité ouvrière, dit-il, vous avez aujourd'hui à lui faire voir si vous avez le moindre sentiment d'humanité pour elle, ou si vous voulez laisser crever de faim ceux qui depuis des semaines gagnent à peine assez pour manger du pain sec ; de cette manière, la classe ouvrière sera juge de vos actes. »

Des murmures d'approbation circulent dans l'auditoire.

Pendant quelques instants le Conseil reste indécis.

Le citoyen Fontaine demande si l'on va passer au vote. « C'est le vote public qui vous effraye, » dit-il.

Enfin le maire met aux voix la proposition Dickson pour donner des secours à ceux qui se présenteront à la mairie.

Le premier, M. Dupont, lève la main.

L'on semble se consulter sur l'attitude à prendre. Enfin les mains se lèvent et c'est à une forte majorité que le Conseil repousse la demande formulée par le citoyen Fontaine, d'une somme de 1,350 francs pour venir en aide aux chômeurs.

Nous donnerons, dans un prochain article, les noms des conseillers qui ont repoussé la demande du syndicat du port ainsi que de plus amples renseignements.

A. D.

PAS-DE-CALAIS

Tué par un train à Libercourt

Un pénible accident est survenu lundi, à sept heures du soir, à la gare de Libercourt, et a jeté la consternation parmi le personnel de la gare et les voyageurs présents.

Un employé, M. Evrard, a été écrasé sous les roues d'un train en manœuvres en voulant descendre en marche.

Ce train avait été formé par les mines et Evrard avait été sur les voies des mines pour prendre les numéros du wagon. Voulant s'éviter des pas inutiles, Evrard revint à la gare avec le train et au moment où il passait devant son bureau il voulut descendre ; le malheureux manqua le pied, roula sous les roues et fut littéralement broyé.

On ne ramassa que des restes informes.

Evrard était âgé de 34 ans, il était veuf et laisse plusieurs enfants en bas âge ; son imprudence lui a, hélas, coûté la vie.

Sa famille a été prévenue avec tous les ménagements possibles par M. Lecocq, chef de gare.

GIVENCHY-LEZ-LA BASSEE

MORTS MYSTERIEUSES. — Il vient de se passer des faits curieux à Givenchy-en-Gohelle, raconte un de nos confrères. M. Lerouge, cultivateur en cette commune, avait coutume de laisser paître des bestiaux dans une pâture distante d'environ 80 mètres de sa ferme.

Le 15 mai, on trouva une première génisse crevée dans cette pâture. On n'y fit pas trop attention. Le 20, une autre vache était retrouvée morte. Cette fois, M. Carré, vétérinaire à La Bassée, fut prié de rechercher la cause du décès. Le praticien ne trouva rien dans les viscères ni dans les organes principaux — et ne sut à quoi attribuer la mort de la vache. Quelques jours après, un nouveau décès se produisit. Il fut suivi de deux autres, le tout dans l'espace d'un mois environ. Cinq vaches sont mortes ainsi, occasionnant à M. Lerouge une perte de 1,600 francs.

Le cas est exceptionnellement curieux.

On pensa d'abord qu'il s'agissait de piqûres causées par des mouches charbonneuses, mais l'examen du vétérinaire a démontré qu'il n'y avait pas de contamination. A l'heure actuelle on ne sait pas encore à quoi attribuer les accidents successifs et c'est pourquoi on finit par croire à la malveillance.

Il est à remarquer que les vaches mortes appartiennent au troupeau qui restait en permanence dans la pâture. Il n'y a aucun cas de mort ni même de maladie à signaler parmi les animaux faisant partie du troupeau qui rentre chaque jour à la ferme après avoir passé la journée avec les autres bestiaux dans la pâture.

Une femme déclare avoir vu pendant la nuit les vaches restées dans la pâture se livrer à une course effrénée, sans cause apparente.

Cette déclaration n'est-elle pas un indice ? Ne serait-ce pas un animal, même un chien, qui viendrait la nuit épouvanter les animaux au pâturage et les tourmenter jusqu'à épuisement ?

AISNE

FRESNOY-LE-GRAND

FETE SOCIALISTE. — La fête organisée par le *Comité de Fresnoy a obtenu un vif succès, grâce* aux militants très nombreux qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs.

La matinée fut consacrée à la réception des camarades étrangers et des orateurs annoncés, puis à une visite de la boulangerie Coopérative, très confortablement installée, place Ronde, et dont le gérant fait fraternellement les honneurs.

La salle du four est pourvue de tous les perfectionnements modernes, et l'on peut affirmer que le pain qui pour la première fois, est sorti aujourd'hui de la Coopérative, n'aura rien à envier aux meilleurs produits de la région.

Après un déjeuner fort bien servi chez le camarade Venet, eut lieu, à 2 heures, en la salle du groupe, le congrès cantonal préparatoire aux élections du conseil d'arrondissement.

51 délégués, représentant les 14 communes du canton, assistaient à la séance, qui fut présidée par le citoyen Bonneville, adjoint au maire de Fresnoy, assisté des citoyens Taquet, conseiller municipal de Bohain, Froment Ernest, conseiller municipal d'Etaves.

Nous nous réservons de publier prochainement, le procès-verbal de cette réunion. Mais nous devons constater dès à présent l'accord absolu et réconfortant des socialistes affirmé solennellement dans les votes et dans les décisions de ce Congrès, comme il s'affirmera au 21 juillet prochain, par la victoire du Parti.

La conférence réunissait, salle Flamant, un grand nombre d'auditeurs.

Le citoyen NICOLLET, fut vivement applaudi dans son exposé précis et éloquent de la Coopération socialiste.

Le citoyen RINGUIER fils, fut également très acclamé, dans un vibrant appel qu'il fit en faveur de l'action syndicale et politique.

Après quelques mots du citoyen DEGUISE, montrant dans le Parti socialiste l'unique sauvegarde de la démocratie et de la République, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les socialistes de Fresnoy et du canton de Bohain, réunis le 16 juin 1901 ; après avoir entendu les citoyens Nicollet, Ringuier fils et Deguise, s'engagent à unir plus que jamais leurs efforts et leurs énergies sur le terrain coopératif, syndical et politique, en vue de hâter, par l'émancipation prolétarienne, la réalisation de leur idéal, c'est-à-dire le triomphe de la cause ouvrière, de la Révolution sociale ! »

UN BON CONSEIL

Si vous avez quelque ennui occasionné par une de ces maladies passagères et si gênantes, qu'on dénomme secrètes, n'hésitez pas un instant, vous pouvez vous débarrasser en quelques jours.

Il vous suffira de demander au Directeur de la *Pharmacie spéciale*, 60, rue de Rivoli, à Paris, en spécifiant la *nature* de la maladie, une caissette de guérison, qui vous sera envoyée contre mandat de dix francs, avec mode d'emploi. Cela est commode, facile et rapide ; usez-en.

N'ACHETEZ
NE VENDEZ
AUCUN TITRE
Sans consulter M. E. BULTE
35, rue Neuve, ROUBAIX
Maison fondée en 1893

La maison a pour principe de ne recommander que de bonnes et anciennes valeurs.

Elle dirige la PETITE EPARGNE dans des placements avantageux en obligations de villes ou en rentes.

Elle indique aux rentiers et aux capitalistes les valeurs industrielles rémunératrices, en même temps que solides.

La Maison N'A AUCUN REPRESENTANT, M. Bulté tenant à conseiller lui-même ses clients, suivant la situation financière de chacun d'eux.

Les cachets *Pagliano*, seuls dépuratifs et rafraîchissants du sang et des humeurs, ont leur seul dépôt rue Vieille-du-Temple, 30, à Paris, *Pharmacie du Trésor*, où se trouve également le véritable *Sirop Pagliano*, 4 coul. Prix du flacon, 1 fr. 40. Envoi dans toute la France, par six flacons, franco en gare contre neuf francs.

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Imprimerie de l'*Egalité*
Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens. Imprimé sur rotative Derriey, à 4 et 6 pages